



# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine .....	260,00 F
Etranger .....	375,00 F
Etranger par avion .....	400,00 F
Annexe de la « Propriété Industrielle », seule .....	130,00 F
Changement d'adresse .....	6,30 F
Microfiches, l'année .....	450,00 F
(Remise de 10 % au-delà de la 10 <sup>e</sup> année souscrite)	

### INSERTIONS LÉGALES

la ligne, hors taxe :	
Greffes Général - Parquet Général .....	31,00 F
Gérances libres, locations gérances .....	32,50 F
Commerces (cessions, etc...) .....	33,50 F
Société (Statut, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...) .....	35,50 F
Avis concernant les associations (constitution, modifications, dissolution) .....	31,00 F

## SOMMAIRE

### ORDONNANCE SOUVERAINE

*Erratum à l'ordonnance souveraine n° 10.427 du 9 janvier 1992 concernant le brevet européen, parue au « Journal de Monaco » du 17 janvier 1992 (p. 965).*

### ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Arrêté Municipal n° 92-25 du 25 août 1992 réglementant la circulation des piétons sur une partie de la voie publique à l'occasion d'une épreuve sportive (Quai Albert 1<sup>er</sup>) (p. 966).*

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 92-160 d'un chef de base au Service de l'Aviation Civile (p. 966).*

*Avis de recrutement n° 92-164 d'une standardiste (p. 966).*

*Avis de recrutement n° 92-165 de deux jardiniers au Service de l'Urbanisme et de la Construction (p. 966).*

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Office des Emissions de Timbre-Poste.

*Mise en vente de nouvelles valeurs (p. 967).*

*Retraits de valeurs (p. 967).*

#### MAIRIE

*Avis de vacances d'emplois n° 92-114 et n° 92-115 (p. 967).*

### INFORMATIONS (p. 968).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 968 à 974)

## ORDONNANCE SOUVERAINE

*Erratum à l'ordonnance souveraine n° 10.427 du 9 janvier 1992 concernant le brevet européen, parue au « Journal de Monaco » du 17 janvier 1992.*

Lire page 56

Article 11, 3<sup>ème</sup> paragraphe :

La demande de brevet national ou le brevet national et le droit de priorité pour le dépôt d'une demande de brevet européen ne peuvent être transférés indépendamment l'un de l'autre.

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Arrêté Municipal n° 92-25 du 25 août 1992 réglementant la circulation des piétons sur une partie de la voie publique à l'occasion d'une épreuve sportive (Quai Albert 1<sup>er</sup>).*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,  
Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;  
Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Arrêtons :

### ARTICLE PREMIER

Le samedi 12 septembre 1992, de 16 heures à 17 heures, à l'occasion du Prix Cycliste Amateur, organisé par l'Union Cycliste de Monaco, la circulation des piétons est interdite sur le Quai Albert 1<sup>er</sup>.

### ART. 2.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

### ART. 3.

Une ampliation du présent arrêté en date du 25 août 1992 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'État.  
Monaco, le 25 août 1992.

*Le Maire,*  
A.-M. CAMPORA.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 92-160 d'un chef de base au Service de l'Aviation Civile.*

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un chef de base au Service de l'Aviation Civile.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférent à la fonction a pour indices majorés extrêmes 380/565.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 45 ans au moins à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco » ;
- justifier d'une expérience de gestion d'une base aérienne et de maintenance de ses infrastructures (garage, sources d'énergies, écurité incendie...).

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un

délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- une copie certifiée conforme des références présentées,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Le candidat retenu sera celui présentant les références les plus élevées, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

*Avis de recrutement n° 92-164 d'une standardiste.*

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une standardiste.

Les six premiers mois de l'engagement constitueront une période d'essai.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 253/342.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 25 ans au plus à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco » ;
- avoir une bonne formation de communication vocale et une bonne pratique de la langue anglaise parlée.

Les candidates devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

*Avis de recrutement n° 92-165 de deux jardiniers au Service de l'Urbanisme et de la Construction.*

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de deux jardiniers au Service de l'Urbanisme et de la Construction.

La durée de l'engagement sera d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 230/304.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 21 ans au moins et 40 ans au plus à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco » ;
- posséder un diplôme du niveau du Brevet Professionnel Agricole ou justifier d'une expérience professionnelle de trois années en matière d'espaces verts.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,
- un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Office des Emissions de Timbres-Poste.

*Mise en vente de nouvelles valeurs.*

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera, le vendredi 18 septembre 1992, dans le cadre de la deuxième partie du programme philatélique 1992, à la mise en vente des valeurs commémoratives, ci-après désignées :

**GENOVA 92**

- 3,00 F : Rose "Christophe Colomb",
- 4,00 F : Rose "Prince de Monaco".

Ces figurines seront en vente dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté ainsi qu'au stand de l'Office des Emissions de Timbres-Poste à l'Exposition Philatélique "Genova 92" qui se tiendra du 18 au 27 septembre 1992 à Gênes (Italie).

Elles seront fournies aux abonnés conjointement aux autres valeurs commémoratives et d'usage courant de la deuxième partie du programme philatélique 1992 à compter du 20 octobre 1992.

*Retraits de valeurs.*

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera, le vendredi 2 octobre 1992, à la fermeture des bureaux, au retrait des figurines ci-après désignées, émises dans le cadre de la première partie du programme philatélique 1992 :

**SERIE JEUX OLYMPIQUES 1992** - Emission du 7 février 1992

- 7,00 F : Bobsleigh : XVIèmes Jeux Olympiques à Albertville
- 8,00 F : Football : XXVème Olympiade à Barcelone

**BLOC "DAUPHINS" CETACES DE LA MEDITERRANEE**

- 22,00 F : Emission du 13 mars 1992

**FEUILLET EUROPA C.E.P.T.** - Emission du 24 avril 1992

- 18,00 F : 500ème Anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb

**SERIE EXPOSITIONS** - Emission du 24 avril 1992

*Exposition Universelle à Séville*

- 7,00 F : le Pavillon de Monaco

*Amériflora à Colombus*

- 4,00 F : Fruits et légumes originaires du nouveau monde
- 5,00 F : Bouquet de fleurs

*Colombo à Gênes*

- 6,00 F : Reproduction d'une fresque du Palais Spinola à Gênes.

**BLOC "FIGUIER DE BARBARIE" DU JARDIN EXOTIQUE**

- 18,00 F - Emission du 24 avril 1992

**SERIE GROUPEE**

- 2,50 F : XVIème Festival du Cirque de Monte-Carlo
- 4,00 : 60ème Rallye Automobile de Monte-Carlo
- 2,50 F : 50ème Grand-Prix Automobile de Monaco
- 3,40 F : 25ème Concours International de Bouquets
- 2,20 F : Exposition Canine de Monte-Carlo.

### MAIRIE

*Avis de vacance d'emploi n° 92-114.*

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de guide aux Grottes du Jardin Exotique est vacant.

Les candidats intéressés à cet emploi devront avoir de bonnes connaissances de la langue anglaise.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au Secrétariat Général, dans les huit jours de la publication du présent avis, accompagnés des pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier timbré ;
  - deux extraits de l'acte de naissance ;
  - un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
  - un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
  - un certificat de bonnes vie et mœurs ;
- Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

*Avis de vacance d'emploi n° 92-115.*

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de jardinier est vacant au Jardin Exotique.

Les candidats à cet emploi devront être titulaires du brevet d'études professionnelles agricoles ou justifier d'une expérience d'au moins une année en matière de culture de plantes succulentes. Ils devront faire parvenir dans les huit jours de la publication du présent avis, au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature qui comprendra les pièces suivantes :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- un certificat de bonnes vie et mœurs ;

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

## INFORMATIONS

### La Semaine en Principauté

#### Manifestations et spectacles divers

##### Cathédrale de Monaco

dimanche 13 septembre, à 17 h,  
Récital d'orgue par *Jamie Paoli*, Professeur à l'Académie de  
Musique Prince Rainier III, au programme : *Liszt*

##### Monte-Carlo Sporting Club

jusqu'au mercredi 10 septembre, du lundi au jeudi, en alternance,  
à 21 h,

Spectacles *Big Band Jazz* ou *World 92*

vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 septembre, à 21 h,  
Spectacle *Mia Martini*

##### Musée Océanographique

Projection de films, tous les jours entre 9 h 45 et 16 h 30,

jusqu'au 7 septembre,

« *Le sang de la Mer* »

du 8 au 14 septembre,

« *Fortunes de Mer* »

##### Le Folie Russe - Hôtel Loews

tous les soirs, sauf le lundi, à 20 h,  
Dîner spectacle et présentation d'un show  
« *Tutte Le Folies!* »

#### Expositions

##### Jardins du Casino

jusqu'au 30 septembre,

Dans le cadre du Printemps des Arts de Monte-Carlo, rétrospective  
de sculptures monumentales de *Fernando Botero*, organisée par la  
Galerie Marisa del Re, de New York, avec le concours de la Société  
des Bains de Mer

##### Maison de l'Amérique Latine - Europa Résidence

jusqu'au 18 septembre,

Exposition d'œuvres du peintre *Guy Cambier*

##### Musée Océanographique

Expositions permanentes : *Découverte de l'Océan - Rouge corail -  
Les cétacés méditerranéens*

#### Congrès

##### Centre de Congrès-Auditorium

du 7 au 12 septembre,

Rendez-Vous de Septembre des Assureurs

du 11 au 14 septembre,

Convention Publitalia

##### Hôtel de Paris

jusqu'au 7 septembre,

Réunion Royal Viking

du 13 au 19 septembre,

Incentive W.T.S.P.

##### Hôtel Hermitage

jusqu'au 4 septembre,

Convention Lancaster

##### Hôtel Loews

jusqu'au 6 septembre,

Réunion des Laboratoires Wellcome

##### Hôtel Beach Plaza

jusqu'au 4 septembre,  
Séminaire Biotherm

du 11 au 14 septembre,  
Convention Amplimedical

#### Manifestations sportives

##### Monaco - Monte-Carlo

du 12 au 19 septembre,  
8ème Rallye de Monte-Carlo des voitures anciennes

##### Stade Louis II

samedi 12 septembre, à 20 h 30,  
Championnat de France de Football - 1ère division  
Monaco - Montpellier

##### Baie de Monaco

dimanche 13 septembre,  
1er Rendez-Vous de bateaux d'époque à moteur

##### Quai Albert I<sup>er</sup>

Samedi 12 septembre,  
Cyclisme : Départ et arrivée du Prix Amateurs

##### Monte-Carlo Golf Club

dimanche 6 septembre,  
Prix Lukinovic - Greensome Stableford

dimanche 13 septembre,

Coupe Ira Senz - Medal

\*  
\* \*

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

### GREFFE GENERAL

### EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de  
Première Instance a autorisé pour une période de trois  
mois à compter du 1er septembre 1992 la continuation  
de l'exploitation du commerce exploité par Marc  
BACHELLERIE sous l'enseigne « ANTEROS », avec  
la participation de ce commerçant et sous le contrôle du  
syndic Jean-Paul SAMBA.

Monaco, le 25 août 1992.

*P./Le Greffier en Chef.*

Etude de M<sup>e</sup> Louis-Constant CROVETTO  
Docteur en Droit - Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

### FIN ET RENOUVELLEMENT DE GERANCE

*Première Insertion*

Le contrat de gérance libre consenti par Mme Marie-Thérèse NICOLET demeurant à Monte-Carlo, 1, avenue Saint-Laurent à M. Gérard BAIGUE, demeurant « Les Jardins de Saint Agnès », avenue des Castagnins à Menton (Alpes-Maritimes), relatif au fonds de commerce « Le Périgordin », 4, rue de la Turbie à Monaco, ayant pris fin le 14 mars 1992, une nouvelle gérance lui a été concédée pour une période d'une année aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Crovetto le 27 mars 1992.

M. BAIGUE est seul responsable de la gérance. Il a été versé un cautionnement de 15.000 Francs.

Monaco, le 4 septembre 1992.

*Signé : L.-C. CROVETTO.*

Etude de M<sup>e</sup> Louis-Constant CROVETTO  
Docteur en Droit - Notaire  
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

### ERRATUM

A l'insertion du 14 août 1992

CONCERNANT LA REDUCTION DE CAPITAL  
ET DE LA MODIFICATION AUX STATUTS  
DE LA SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE  
dénommée

« **VIAL & Cie** »

C'est à tort et par erreur qu'il a été mentionné que M. Emile NOVARO, M. Domenico TRAVERSA et Mme Irène COLI, née BARBETTI, étaient associés commandités alors qu'il faut lire associés commanditaires.

*Signé : L.-C. CROVETTO.*

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### RESILIATION AMIABLE DE GERANCE LIBRE

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 11 mai 1992, par le notaire soussigné, Mme Anne LALLERONI, veuve de M. Jean-Baptiste MELCHIORRE, demeurant 11, avenue Princesse Grace, à Monaco, et M. Michel FERRY, demeurant n° 26, boulevard des Moulins, à Monaco, ont résilié par anticipation, avec effet au 29 juillet 1992, la gérance libre concernant un fonds de commerce de garage, vente et achat de voitures automobiles, etc... connu sous le nom de « GARAGE MELCHIORRE », exploité place du Crédit Lyonnais, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 septembre 1992.

*Signé : J.-C. REY.*

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CONTRAT DE GERANCE LIBRE

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 11 mai 1992, par le notaire soussigné, (et qui a pris effet le 29 juillet 1992), Mme Anne LALLERONI, veuve de M. Jean-Baptiste MELCHIORRE, demeurant 11, avenue Princesse Grace, à Monaco, a concédé en gérance libre pour une période de trois années à compter du 29 juillet 1992 à M. Jean FORTI, demeurant 12, rue Bosio, à Monaco, un fonds de commerce de garage, vente et achat de voitures automobiles, etc... connu sous le nom de « GARAGE MELCHIORRE », exploité place du Crédit Lyonnais, à Monaco.

Il a été prévu au contrat un cautionnement de 100.000 F.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.  
Monaco, le 4 septembre 1992.

*Signé : J.-C. REY.*

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE

#### *Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 14 avril 1992, par le notaire soussigné, Mme Charlotte POYET, veuve de M. Laurent BELLINI, demeurant 16, avenue Hector Otto, à Monaco-Condamine, et Mme Mireille BELLINI, demeurant même adresse, ont renouvelé pour une période de trois années à compter du 6 avril 1992, la gérance libre consentie à M. Saïd OUKDIM, commerçant, demeurant 16, boulevard de Belgique, à Monaco-Condamine, et concernant un fonds de commerce d'alimentation générale, etc... exploité 16, avenue Hecor Otto, à Monaco-Condamine.

Il a été prévu un cautionnement de 20.000 francs.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 septembre 1992.

*Signé : J.-C. REY.*

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE « S.C.S. ESPINOLA & Cie »

#### MODIFICATION AUX STATUTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 1992, les associés de la société en

commandite simple dénommée « S.C.S. ESPINOLA & Cie », au capital de 250.000 Frs, avec siège social, 25, avenue de la Costa, à Monte-Carlo, ont décidé de modifier l'article 2 (objet social) des statuts de ladite société qui sera désormais rédigé comme suit :

#### « ARTICLE 2 »

« La société a pour objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de vente d'articles de puériculture, y compris chaussures, jouets pour enfants, vêtements pré-maman, articles de future maman, ainsi que la vente de prêt-à-porter pour hommes et femmes ;

« et, généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 31 août 1992.

Monaco, le 4 septembre 1992.

*Signé : J.-C. REY.*

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE « GIRARD & Cie S.C.S. »

#### MODIFICATION AUX STATUTS

Aux termes d'un acte reçu le 1er juin 1992 par le notaire soussigné, les associés de la société en commandite simple dénommée « GIRARD & Cie S.C.S. » au capital de 300.000 Frs, avec siège « Galerie Commerciale du Métropole », 4, avenue de la Madone, à Monte-Carlo, ont décidé de modifier l'article 2 (objet social) des statuts de ladite société, ainsi qu'il suit :

#### « ARTICLE 2 NOUVEAU »

« La société a pour objet en Principauté de Monaco : l'exploitation dans la « Galerie Commerciale du Métropole », n° 4, avenue de la Madone, à Monte-Carlo, d'un fonds de commerce de vente de cadeaux, décoration, fleurs artificielles, linge de maison Des-camps et autres marques de qualité identique ;

« et généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 31 août 1992. Monaco, le 4 septembre 1992.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE  
« S.C.S. CHAUVET & Cie »**

**CESSIONS DE DROITS SOCIAUX  
ET MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 5 juin 1992, déposé au rang des minutes du notaire soussigné, le 12 juin 1992,

– M. Jacques CHAUVET, demeurant 34, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, a cédé,

– à M. Albert GUVAN, demeurant 27, Chemin de l'Hubac, à Cagnes-sur-Mer,

41 parts d'intérêt de 1.000 Francs chacune de valeur nominale, numérotées de 293 à 333 lui appartenant dans le capital de la société en commandite simple dénommée « S.C.S. CHAUVET & Cie », au capital de 500.000 Francs, avec siège social « Le Concorde », rue du Gabian, anciennement rue du Stade, à Monaco-Condamine,

– M. Aldo COLETTI, demeurant « Le Casabianca », 17, boulevard du Larvotto, à Monte-Carlo, à M. Albert GUVAN, susnommé,

42 parts d'intérêt de 1.000 Francs chacune de valeur nominale, numérotées de 251 à 292, lui appartenant dans le capital de ladite société.

– M. Edmond PASTOR, demeurant 31, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo, à M. Albert GUVAN, susnommé,

42 parts d'intérêt de 1.000 Francs chacune de valeur nominale, numérotées de 334 à 375, lui appartenant dans le capital de ladite société.

A la suite desdites cessions, la société continuera d'exister entre M. CHAUVET, comme associé commandité, et MM. COLETTI, PASTOR et GUVAN, comme associés commanditaires.

Le capital social fixé à la somme de 500.000 Francs, divisé en 500 parts d'intérêt de 1.000 Francs chacune, de valeur nominale, entièrement libérées, ont été attribuées :

– à M. CHAUVET, à concurrence de 125 parts, numérotées de 1 à 125 ;

– à M. COLETTI, à concurrence de 125 parts numérotées de 126 à 250 ;

– à M. GUVAN, à concurrence de 125 parts, numérotées de 251 à 375 ;

– et à M. PASTOR, à concurrence de 125 parts, numérotées de 376 à 500.

La raison sociale demeure « S.C.S. CHAUVET & Cie » et la dénomination commerciale demeure « SOCIETE MONEGASQUE DE BUREAUTIQUE » en abrégé « S.M.B. ».

Les pouvoirs de gérance demeurent exercés par M. CHAUVET, associé commandité, avec les pouvoirs tels que prévus au pacte social.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 31 août 1992.

Monaco, le 4 septembre 1992.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE  
« S.C.S. BRENNIA & Cie »**

**CESSIONS DE DROITS SOCIAUX  
MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes d'un acte reçu le 2 avril 1992 par le notaire soussigné,

M. Giuseppe BRESCIANI, demeurant 41/B Via per Brunate, à Como, a cédé :

1<sup>o</sup>) à M. Mario BRENNNA, demeurant 19, boulevard de Suisse, à Monte-Carlo,

848 parts d'intérêt de 100 Frs chacune, de valeur nominale, entièrement libérées, numérotées de 151 à 998, lui appartenant dans le capital de la société en commandite simple dénommée « S.C.S. BRENNNA & Cie », au capital de 100.000 Frs, avec siège social « Le Panorama », 57, rue Grimaldi, à Monaco-Condamine ;

2<sup>o</sup>) à M. Giuseppe OSIO, demeurant 31, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo,

2 parts d'intérêt de 100 Frs chacune, de valeur nominale, entièrement libérées, numérotées de 999 à 1.000, lui appartenant dans le capital de ladite société.

A la suite desdites cessions, la société continuera d'exister entre M. BRENNNA, comme associé commandité et M. OSIO, comme associé commanditaire.

Le capital social toujours fixé à la somme de 100.000 Frs, divisé en 1.000 parts d'intérêt de 100 Frs chacune, attribuées, savoir :

– à concurrence de 998 parts numérotées de 1 à 998, à M. BRENNNA ;

– et à concurrence de 2 parts numérotées de 999 à 1.000, à M. OSIO.

La société reste gérée et administrée par M. BRENNNA, seul associé commandité et gérant responsable, avec les pouvoirs tels que prévus aux statuts sociaux.

La raison sociale demeure « S.C.S. BRENNNA & Cie » et la dénomination commerciale devient « TOP COMMUNICATION MONTE-CARLO ».

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 31 août 1992.

Monaco, le 4 septembre 1992.

*Signé : J.-C. REY.*

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE**  
**« S.C.S. VERRANDO Bernard & Cie »**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 10 avril 1992,

M. Bernard VERRANDO, artisan, demeurant 9, avenue Thiers, à Menton (A.-M.),

en qualité de commandité,

Mme Aline GARETTI, secrétaire, demeurant 40, avenue des Alliés, à Menton.

M. Ferdinand GIANGIACOMI, retraité, demeurant 4, avenue Maréchal Leclerc, à Eze-Village (A.-M.).

M. Alfred VERRANDO, entrepreneur, demeurant « Villa Verrando », route du Mont Gros, à Menton.

en qualité de commanditaires.

Ont constitué entre eux, une société en commandite simple ayant pour objet : l'achat, la vente et la pose de toutes métalleries du bâtiment.

La raison sociale est « S.C.S. VERRANDO Bernard & Cie ». La dénomination commerciale est « METALLERIE MONEGASQUE ».

Le siège social est fixé 1, rue des Genêts, à Monte-Carlo.

La durée de la société est de cinquante années, à compter du 13 juillet 1992.

Le capital social, fixé à la somme de 200.000 Frs, a été divisé en 100 parts sociales de 2.000 Frs chacune, attribuées à concurrence de :

– 33 parts numérotées de 1 à 33 à M. Bernard VERRANDO ;

– 24 parts numérotées de 34 à 57 à Mme GARETTI ;

– 33 parts numérotées de 58 à 90 à M. GIANGIACOMI ;

– 10 parts numérotées de 91 à 100 à M. Alfred VERRANDO.

La société sera gérée et administrée par M. Bernard VERRANDO qui a la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 31 août 1992.

Monaco, le 4 septembre 1992.

*Signé : J.-C. REY.*

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit - Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**SOCIETE EN NOM COLLECTIF**  
**« VINE, KAISER & CANTAMESSA**  
**S.N.C. »**

Extrait publié en conformité des articles 45 et suivants du Code Civil Monégasque.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 10 avril 1992,

M. Roger VINE, administrateur de société, demeurant 39, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo.

M. Clemente Carlo KAISER, administrateur de société, demeurant 34, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo.

M. Gianlorenzo CANTAMESSA, analyste économique, demeurant 6 bis, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo.

Ont constitué entre eux, une société en nom collectif ayant pour objet en Principauté de Monaco et à l'étranger :

L'activité de bureau d'études et d'analyses commerciales et économiques destinées aux entreprises afin de faciliter la gestion de leur trésorerie, à l'exception de toutes activités relevant d'une profession réglementée, notamment bancaire ou comptable.

La mise à disposition, la location ou la vente de programmes informatiques ou de software destinés auxdites entreprises ainsi que l'organisation à Monaco ou à l'étranger de réunions ou séminaires se rapportant aux activités ci-dessus.

La raison et la signature sociales sont « VINE, KAISER & CANTAMESSA S.N.C. ». La dénomination commerciale est « INTERNATIONAL CURRENCY CONSULTANTS » en abrégé « I.C.C. ».

Son siège social est fixé 7, rue du Gabian, à Monaco.

La durée de la société est de 50 années, à compter du 7 août 1992.

Le capital social, fixé à la somme de 300.000 Frs, a été divisé en 300 parts sociales de 1.000 Frs chacune, attribuées à concurrence de :

- 225 parts numérotées de 1 à 225 à M. VINE ;
- 60 parts numérotées de 226 à 285 à M. KAISER ;
- et 15 parts numérotées de 285 à 300 à M. CANTAMESSA.

La société sera gérée et administrée par MM. VINE, KAISER et CANTAMESSA avec obligation d'agir à deux, qui ont la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 31 août 1992.

Monaco, le 4 septembre 1992.

Signé : J.-C. REY.

**FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS**

**VALEUR LIQUIDATIVE**

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Fonds Communs de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Valeur liquidative au 28 août 1992
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de Gestion	12.805,27 F
Azur Sécurité	18.10.1988	Barclays Gestion	28.291,53 F
Paribas Monaco Oblifranc	03.11.1988	Paribas Asset Management S.A.M.	1.362,64 F
Paribas Monaco Patrimoine	03.11.1988	Paribas Asset Management S.A.M.	1.080,47 F
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Epargne collective	12.427,81 F
Monaco valeur 1	30.01.1989	Somoval	1.318,31 F
Monacanthé	02.05.1989	Interépargne	97,84 F
Americazur	06.04.1990	Barclays Gestion	USD 1.152,50
Monaco Bond Selection	01.06.1990	Monaco Fund Invest S.A.M.	11.849,24 F
CAC 40 Sécurité	17.01.1991	Epargne Collective	-
MC Court terme	14.02.1991	Sagefi S.A.M.	6.629,28 F
CAC Plus garanti 1	6.05.1991	Oddo Investissement	94.255,56 F
CAC Plus garanti 2	30.07.1991	Oddo Investissement	92.368,67 F
Amérique Sécurité 1	13.09.1991	Epargne collective	-
Amérique Sécurité 2	13.09.1991	Epargne collective	-
Caixa Court terme	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	1.070,36 F
Caixa Actions Françaises	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	1.022,19 F
Monactions	15.01.1992	Sagefi S.A.M.	4.518,65 F
CFM Court terme 1	09.04.1992	B.P.G.M.	10.320,97 F
Japon Sécurité 1	03.06.1992	Epargne collective	-
Japon Sécurité 2	03.06.1992	Epargne collective	-

Fonds Communs de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Valeur liquidative au 1 <sup>er</sup> septembre 1992
Natio Fonds Monte-Carlo « Court terme »	14.06.89	Natio Monte-Carlo S.A.M.	13 049,72 F

Le Gérant du Journal : Rainier IMPERTI

455-AD



---

IMPRIMERIE DE MONACO

---